

**Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 12/09/2017**  
**Référence: BEUC-PR-2017-014**

## **Scandale Volkswagen : davantage d'organisations de consommateurs européennes en justice contre VW**

Des organisations de consommateurs de Lituanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse<sup>1</sup> ont annoncé qu'elles allaient recueillir les plaintes des propriétaires de véhicules lésés par le scandale Volkswagen pour exiger des indemnités. Depuis que le scandale a éclaté, le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) et ses organisations membres, des associations nationales de consommateurs, ont uni leurs forces pour que Volkswagen soit tenu responsable de ses pratiques frauduleuses et indemnise les consommateurs. L'année dernière déjà, des organisations de consommateurs en Belgique (Test Achats/Test Aankoop), en Italie (Altroconsumo), au Portugal (DECO) et en Espagne (OCU) ont lancé des actions collectives contre VW.

Désormais, les propriétaires de véhicules défectueux résidant dans ces quatre autres pays peuvent soit contacter directement de leur organisation nationale de consommateurs<sup>2</sup> (pour la Slovénie) soit sur la plate-forme de réclamation myRight<sup>3</sup> (pour la Lituanie, la Slovaquie et la Suisse). L'objectif est de poursuivre en justice Volkswagen devant un tribunal allemand afin d'obtenir des indemnités. D'autres organisations de consommateurs envisagent également de lancer leurs propres actions en justice.

Il y a deux ans, VW a reconnu avoir trompé les consommateurs européens en installant des dispositifs illégaux de contrôle des émissions sur plus de 8 millions de véhicules diesel. Malgré son marketing vantant un diesel « propre », le fabricant automobile refuse toujours de dédommager les consommateurs. Inversement, aux Etats-Unis, VW a rapidement accepté une transaction permettant d'indemniser les propriétaires de véhicules.

Par conséquent, les organisations de consommateurs de Belgique, d'Italie, du Portugal et d'Espagne ont lancé des actions de groupe à l'encontre de VW. Mais dans de nombreux pays européens les procédures de recours collectif n'existent pas et laissent les consommateurs sans défense. Quatre organisations de consommateurs unissent ainsi leurs forces avec Hausfeld, un cabinet de droit international, pour exploiter tous les recours juridiques possibles afin que les consommateurs obtiennent gain de cause. Grâce à cette coopération, les consommateurs auront la possibilité de tenir Volkswagen responsable sans courir de risque économique.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Volkswagen a trompé ses clients à une échelle sans précédent. Les consommateurs européens ont été induits en erreur en achetant des véhicules illégalement équipés d'un dispositif frauduleux, et le refus continu de Volkswagen à payer des compensations est consternant. Quand les consommateurs ont été lésés, justice doit être faite, comme cela a été le cas outre-Atlantique.

« L'enjeu est de taille. Si Volkswagen se tire d'affaire, cela donnera l'impression non seulement au reste du secteur automobile mais au monde de l'entreprise dans son ensemble que tromper n'entraîne pas de conséquences lourdes. Volkswagen ne doit pas être au-dessus de la loi simplement parce que c'est une grande entreprise puissante.

« Face aux méfaits évidents de Volkswagen, des consommateurs dans bien trop de pays se retrouvent sans moyen de recours. La possibilité de mettre en place une action de groupe manque cruellement. Un tel mécanisme permettrait pourtant d'aider bien plus efficacement les consommateurs à obtenir des indemnités mais aussi à dissuader les tricheurs. »

<sup>1</sup> Lietuvos vartotojų organizacijų aljansas (Lituanie), Spoločnosť ochrany spotrebiteľov (S.O.S.) Poprad (Slovaquie), Zveza Potrošnikov Slovenije (Slovénie), Fédération Romande des Consommateurs (Suisse)

<sup>2</sup> Les réclamations seront recueillies sur la page [www.prewwara.si](http://www.prewwara.si)

<sup>3</sup> Les utilisateurs confient leur réclamation à la plateforme myRight ([www.myright.de](http://www.myright.de)) qui se charge d'entamer une poursuite judiciaire. L'objectif de la plateforme consiste à obtenir des indemnités et de les redistribuer entre les individus qui lui ont déposé leur plainte.

FIN

**Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband**

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •

press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45